



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçue en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016_09_121-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-121 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 21 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-09-121 - 2/4
Envoyé en préfecture le 30/09/2016
Reçu en préfecture le 30/09/2016
ID : 033-200027068-20160927-2016_09_121-DE

En application des délibérations n°14.05.099 du 26 mai 2014, n°14.11.181 du 28 novembre 2014 et n°15.04.040 du 13 avril 2015 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 29 août 2016

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2016-08-025 : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde (CAUE)

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser au CAUE de la Gironde une cotisation de 500 €, au titre de l'adhésion annuelle de La Cali à cet organisme.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY

B-2016-08-026 : Création d'une zone de refuge pour oiseaux et insectes à l'ALSH maternel du secteur de Guîtres : partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention « Mon établissement est un refuge LPO » pour trois ans ou tout autre document y afférent,
- désigner un référent pédagogique par le biais de la fiche « projet pédagogique »,
- verser la somme de 75 € correspondant à l'abonnement pour trois ans à « Mon espace Refuges LPO » et au coffret d'accueil.

HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

B-2016-08-027 : Signature du contrat de mixité sociale 2016-2019 pour la commune de Saint-Denis de Pile

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de mixité sociale de la commune de Saint Denis de Pile.

B-2016-08-028 : Signature du contrat de mixité sociale 2016-2019 pour la commune de Coutras

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de mixité sociale de la commune de Coutras.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-2016_09_121-DE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2016-08-029 : Aire d'accueil des gens du voyage à Libourne : demande de subvention ALT2 pour la période janvier-avril 2016

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter auprès de l'État représenté par Monsieur le Préfet une subvention pour la gestion de l'aire d'accueil de Libourne du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 d'un montant prévisionnel à hauteur de 25 717,38 €,
- percevoir les subventions accordées et versées par la Caisse d'Allocation Familiale,
- signer tous les documents afférents à cette opération avec l'État.

B-2016-08-030 : Terrains familiaux sur la commune de Coutras : demande de subvention auprès de la Fondation Abbé Pierre

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter auprès de la Fondation Abbé Pierre, une subvention pour la création de huit terrains familiaux à hauteur de 70 000 €,
- percevoir la subvention accordée et versée par la Fondation Abbé Pierre,
- signer l'ensemble des documents afférents à cette opération avec la Fondation Abbé Pierre.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PCET

Rapporteur : Monsieur Jacques MESPLEDE

B-2016-08-031 : SMICVAL : signature d'une convention annuelle de partenariat pour accompagner La Cali et ses communes membres dans la mise en œuvre d'une gestion écologique des espaces publics

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

B-2016-08-032 : Convention de mise à disposition partielle d'un personnel de La Cali auprès du CCAS de la ville de Libourne – renouvellement

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition partielle du D.G.A. en charge de la Politique de la Ville et de l'Action Sociale (directeur territorial) auprès du C.C.A.S. de la Ville de Libourne, conformément aux arbitrages intervenus dans le cadre du B.P.:
- mise à disposition à hauteur de 50% du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016.
- mise à disposition à hauteur de 20% du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition annexée.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

B-2016-08-033 : Contrat Local d'Éducation Artistique « L'art de grandir » 2016/1017 : demandes de subvention auprès des partenaires

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes, de la DSDEN de la Gironde, du Réseau Canopé de l'Académie de Bordeaux et de l'Iddac pour le soutien à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des classes du territoire communautaire pour l'année scolaire 2016/2017,
- signer toutes conventions de partenariats liés à ces demande de subvention.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 30/09/2016
Reçu en préfecture le 30/09/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20160927-2016_09_121-DE

B-2016-09-034 : Numérisation du plan cadastral - partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la Région d'Arveyres

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- de demander officiellement au SIAEPA de la Région d'Arveyres de pouvoir disposer des plans et des données littérales du cadastre des communes de Génissac et de Moulon au format numérique,
- de signer l'avenant à la convention de numérisation du plan cadastral du 10 octobre 2005 avec la DGFIP et le SIAEPA d'Arveyres.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2016-09-035 : Appel à projets jeunes "schéma départemental jeunesse 2016" : convention de partenariat avec la MSA

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- percevoir les subventions versées par la MSA,
- signer les conventions afférentes.

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

B-2016-09-036 : Mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de la commune de Coutras - renouvellement

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la Mairie de Coutras pour dispenser des cours de rugby auprès des scolaires à raison de 6 heures hebdomadaires en moyenne pour une période allant du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017 inclus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition individuelle annexée.


DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :

En application de la délibération n°14.04.005 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire (voir tableau ci-joint).

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant étendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmois

